

**Décision DEC112323DR12**  
**portant nomination**  
**d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles**  
**d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS**  
**(ACMO)**

---

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 07A001DSI portant création / renouvellement l'unité de service et de recherche n° 2207 ;

**Vu** la décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 nommant M. Michel BOËR directeur de l'unité de recherche n° USR 2207 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09/09/2011 ;

Considérant que M. FONTANINI Gilles a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011 ;

## Article 1

M. (nom, prénom, grade) FONTANINI Gilles, AI

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° USR 2207, à compter du 19/09/2011.

M. FONTANINI Gilles exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. FONTANINI Gilles est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

## Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à St Michel l'Observatoire, le 19 /09/2011

Le directeur de l'unité

Michel BOER

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES